



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de Fretigney-et-Velloreille se sont réunis à 20h30 à la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 03 mars 2021, conformément à l'article L2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes : Nicole MILESI, Aurore AIGNELOT, Isabelle CÊTRE-LANGONET, Marie-Noëlle CHARLES,

Cyrielle GROVEL, Lydie FIARDA.

MM : Christian NOLY, Christian TISSOT, Thomas COLIN, Claude GINESTET, Jean-Marc MEUTERLOS, Régis RIVET, Luc TOUDOUZE, GORRIS Serge.

Absent excusé : M. Florian CRUCEREY,

Pouvoir : M. Florian CRUCEREY a donné pouvoir à M. Régis RIVET.

Madame Isabelle CÊTRE-LANGONET est désignée secrétaire de séance.

I. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 23 FÉVRIER 2021

Le compte rendu de la réunion du 23 février est validé par l'ensemble du Conseil municipal.

II. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2021 - budget communal dont les dépenses et les recettes en fonctionnement et en investissement s'équilibrent de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

	Nouveaux crédits	Excédent reporté	Crédits votés
Dépenses	753 540.00 €	 	753 540.00 €
Recettes	530 701.00 €	223 245.27 €	753 946.27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT:

	Nouveaux crédits	RAR	déficit reporté	Crédits votés
Dépenses	497 080.00 €	52 600.00 €	299 998.46 €	849 678.46 €
Recettes	735 162.46 €	116 160.00 €		851 322.46 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif - Budget communal - de l'année 2021

III. TRAVAUX AMÉNAGEMENT SÉCURITÉ RUE DES BÂTIES

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux d'aménagement de sécurité sur la rue des Bâties.

Cette rue, très fréquentée depuis la réalisation de nouvelles constructions et qui est aussi la rue d'accès au cimetière, est dépourvue de tout aménagement, il devient nécessaire de la sécuriser par la création de trottoirs.

Le projet d'aménagement est estimé à 68 860€ HT plus les frais de maîtrise d'œuvre 4 500€ HT soit un montant total de 73 360€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le projet
- Valide les devis proposés
- Sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR
- Sollicite l'aide du Conseil départemental de la Haute-Saône à son taux maximum pour cet aménagement dans le cadre :
 - de l'aide à la voirie communale
 - de la subvention bordures de trottoirs
 - des amendes de police
- S'engage à respecter les règles d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- S'engage à réaliser les travaux avant le 30 juin 2021
- Confirme que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget du présent exercice

- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les documents correspondants

Cette décision est prise à l'unanimité.

IV. TRAVAUX 2021 SUR DIVERSES VOIRIES

Madame le Maire présente au Conseil municipal les projets de travaux de voirie 2021 sur la rue du Stade, rue du Gymnase, Lavoisier des Dhuys, Route de Vesoul et devant la boulangerie à Fretigney-et-Velloreille.

Ces différents travaux de voirie sont estimés à 67 511 € HT plus les frais de maîtrise d'œuvre 3 975 € HT soit un montant total de 71 486 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve ces projets de travaux de voirie
- Valide les devis proposés
- Sollicite l'aide du Conseil départemental de la Haute-Saône à son taux maximum pour l'ensemble de ces projets dans le cadre :
 - de l'aide à la voirie communale
 - de la subvention bordures de trottoirs
 - des amendes de police
- S'engage à respecter les règles d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- S'engage à réaliser les travaux avant le 30 juin 2021
- Confirme que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget du présent exercice
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les documents correspondants

Cette décision est prise à l'unanimité.

V. AMORTISSEMENT 2021

Madame le Maire rappelle que l'instruction comptable M14 pour les Communes vise à améliorer la lisibilité des comptes communaux.

Pour cela, en conformité avec l'article L2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), elle a introduit un certain nombre de procédures et

notamment la procédure de l'amortissement qui permet de retranscrire une image fidèle de la composition et de l'évolution du patrimoine communal.

Dans ce cadre, le Conseil municipal doit se prononcer sur les durées d'amortissement qu'il souhaite retenir en conformité avec les règles comptables.

Madame le Maire propose de fixer les durées d'amortissement comme suit :

- Amortissement Fonds de concours à la Communauté de Communes des Monts de Gy pour la rénovation du petit patrimoine : 5 ans

Vu l'article L2321-2 du CGCT,

Vu l'instruction comptable M14,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** de fixer les durées d'amortissement comme proposé par Madame le Maire.

Voté pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

VI. VENTE DE TERRAIN

Madame le Maire expose au Conseil municipal une demande qu'elle a reçue concernant l'implantation de résidences seniors sur la commune.

L'un des défis est de permettre aux seniors de rester le plus longtemps possible chez eux, grâce à l'habitat évolutif, la domotique, de nouvelles façons de vivre ensemble pour lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Les logements adaptés aux seniors, certifiés Homes4Life, sont une vitrine technologique, unique en France, avec un pilotage total du logement par la voix et des services annexes.

Pour valider ce projet, Madame Le Maire propose de vendre une parcelle de terrain, en zone 1 AUr
située rue des Renouillères d'environ 80 ares.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Demande au Maire de se rapprocher des services des domaines afin d'évaluer le tarif.

Cette délibération est prise à la majorité des membres présents.

Pour : 12

Contre : 3

Abstention : 0

VII. ORGANISATION DOUBLE SCRUTIN ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET REGIONALES

Madame le Maire expose au Conseil municipal que les prochaines élections départementales et régionales nécessitent l'organisation d'un double scrutin.

Afin de faciliter l'organisation, le décret prévoit des aménagements notamment l'utilisation d'une même salle.

De ce fait, Madame le Maire proposera d'organiser ces élections à la salle FOUROUZE après validation des services préfectoraux.

VIII. INFORMATIONS DIVERSES

• Investissements 2021

- Les principaux travaux d'investissement de 2021 seront les travaux de voirie précités.
 - Il est prévu de changer le véhicule de l'employé communal.
C'est le 1^{er} Adjoint qui est en charge de trouver un véhicule adéquat.
 - D'autres travaux dans 2 appartements au 14 Grande rue sont aussi prévus. Il s'agit de modifications dans les salles de bains.
-
- Mise en place sur la commune avec Pôle Emploi d'un dispositif d'accompagnement pour les femmes.
Il y aura une première réunion d'information le mardi 23 mars organisée par Pôle Emploi.

Madame le Maire clôt les débats et lève la séance à 23h.